NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/CONF.5/1
17 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET
DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Conférence internationale sur le thème
«Un développement fondé sur le savoir»

Minsk, République du Bélarus, 10-12 juin 2009

NOTE D'INFORMATION

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. À la fin du printemps 2008, le Gouvernement de la République du Bélarus a proposé à la CEE d'organiser dans son pays une manifestation internationale sur des questions liées à la compétitivité économique et au développement de l'innovation dans le cadre du sous-programme de la CEE sur la coopération et l'intégration économiques.

2. À sa troisième session, qui s'est tenue du 3 au 5 décembre 2008, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) de la CEE «s'est félicité qu'un plus grand accent soit mis sur les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs dans le programme de travail pour 2009-2010»[1].

3. Donnant suite à la proposition ci-dessus, le CECI a décidé d'inclure dans son programme de travail pour 2009 une manifestation combinant un séminaire de politique générale et une formation par modules sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir à l'intention de responsables et de professionnels de pays de la CEI, qui serait organisée en République du Bélarus.

[1] ECE/CECI/2008/2, par. 32 k).

GE.09-20972 (F) 250309 270309

4. La présente note d'information donne quelques détails concernant l'organisation de cette conférence internationale sur le thème «Un développement fondé sur le savoir», qui aura lieu à Minsk, du 10 au 12 juin 2009, et les personnes invitées à y participer.

II. OBJECTIFS ET STRUCTURE

5. La Conférence internationale a pour principal objectif d'être pour les décideurs politiques, les représentants d'entreprises et les universitaires ainsi que pour d'autres experts et professionnels un lieu d'échange d'expériences et d'enseignements sur les bonnes pratiques et les bonnes politiques à appliquer pour promouvoir un développement économique fondé sur le savoir.

6. Elle portera sur des questions présentant un intérêt pratique pour les pays de la CEI, conformément à la Stratégie pour le développement économique de la Communauté d'États indépendants d'ici à 2020 qui insiste particulièrement sur le rôle moteur que l'innovation et le savoir sont appelés à jouer dans la croissance des pays de la CEI.

7. La Conférence internationale, comportera des modules d'apprentissage ainsi que des séances consacrées à l'échange de connaissances et à l'examen des bonnes pratiques, et plusieurs séances thématiques portant sur divers domaines de l'action menée pour promouvoir un développement fondé sur le savoir.

8. Chaque séance sera divisée en deux grandes parties, la première consacrée à des exposés par des experts internationaux de premier plan et la seconde consacrée aux exposés sur les expériences faites par les pays dans le domaine considéré. Ces exposés seront suivis d'un débat auquel participeront les experts internationaux.

9. Dans une série de séances consécutives, la Conférence examinera plusieurs ensembles de questions liées à la promotion d'un développement fondé sur le savoir, notamment:

a) «La création d'un environnement propice au développement de l'innovation», qui porterait sur des sujets tels que des systèmes d'innovation nationaux efficaces; les mesures en faveur d'une compétitivité fondée sur l'innovation; les moyens d'action et les mesures concrètes pour améliorer les performances des entreprises en matière d'innovation et les structures d'aide à l'innovation;

b) «Le financement de l'innovation», qui aborderait des sujets tels que les particularités du financement des entreprises innovantes; le financement initial des entreprises innovantes par les capitaux externes (investisseurs providentiels et capital-risque); le rôle des financements publics et les bonnes pratiques dans le cadre des programmes publics de promotion du financement de l'innovation;

c) «L'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle», qui comprendrait des sujets tels que les transferts de technologies des instituts de recherche vers l'entreprise; les stratégies d'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle et la gestion de ces droits dans les petites et moyennes entreprises et la coordination dans l'élaboration des politiques relatives à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle;

d) «Les partenariats public-privé et développement de l'innovation» qui traiterait de sujets tels que le développement d'un marché pour les partenariats public-privé; la création d'un cadre juridique et réglementaire; les principes de bonne gouvernance; la gouvernance régionale et locale; le renforcement des capacités organisationnelles en vue d'assurer le succès des partenariats public-privé.

10. Dans le cadre de l'échange d'expériences pratiques, les participants seraient invités à effectuer une visite d'étude dans un technoparc ou un centre de technologie de pointe en République du Bélarus.

III. ORGANISATION

11. La Conférence internationale sera organisée en coopération avec le Comité d'État pour la science et la technologie de la République du Bélarus et se tiendra du 10 au 12 juin 2009 à Minsk. Le secrétariat de la Communauté d'États indépendants en tant que partenaire participera également à l'organisation de la Conférence.

IV. PARTICIPATION

12. La Conférence est ouverte aux parties intéressées des pays membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU et aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations internationales qui participent aux activités de la CEE. Les responsables d'administrations publiques et les experts gouvernementaux, ainsi que les représentants des entreprises, des milieux universitaires et de la société civile sont invités à participer nombreux.

13. Les gouvernements sont invités à informer les entités et les institutions, les associations professionnelles et sectorielles, les établissements universitaires et toute autre organisation intéressée de leur pays de la tenue prochaine de la Conférence et à encourager les experts dans ce domaine à y participer.

V. FRAIS D'INSCRIPTION

14. Il n'y a pas de frais d'inscription à la Conférence internationale. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants.

VI. PASSEPORTS ET VISAS

15. Tous les participants doivent être munis d'un passeport en cours de validité, comportant s'il y a lieu un visa d'entrée qu'ils peuvent obtenir auprès de la représentation diplomatique de la République du Bélarus dans leur pays de résidence. Il est conseillé de faire toute demande de visa bien avant la date requise.

VII. PRÉINSCRIPTION

16. Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire d'inscription ci-joint (annexe) et à le retourner avant le **3 juin 2009** à l'adresse suivante:

M. José Palacín
Division de la coopération et de l'intégration économiques/
Secrétariat de la CEE
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Télécopieur: (+41 22) 917 0178
Courrier électronique: jose.palacin@unece.org

VIII. DOCUMENTATION

17. Les participants sont invités à préparer des communications et des notes de synthèse sur les sujets qui seront abordés à la Conférence et qui figurent au paragraphe 8 de la présente note d'information.

18. Les communications et autres documents devront être envoyés sous forme électronique (Word for Windows) au secrétariat de la CEE (à l'attention de M. José Palacín) avant le **3 juin 2009** dans une des langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe), de préférence par courriel. Un nombre restreint d'exemplaires imprimés dans la langue originale du document sera disponible dans la salle de réunion pendant la Conférence.

19. Lorsqu'ils soumettent les documents, les participants sont priés d'indiquer à quel titre ils souhaitent présenter leur communication ou note de synthèse (voir par. 8).

20. Le secrétariat établira un programme provisoire détaillé qui sera distribué aux participants une semaine avant la Conférence.

IX. INTERPRÉTATION ET MATÉRIEL AUDIOVISUEL

21. Des services d'interprétation simultanée sont assurés en anglais et en russe; du matériel sera disponible pour les projections de diapositives ainsi que pour les présentations assistées par ordinateur (par exemple Power Point).

X. RÉSERVATIONS DE VOYAGE ET D'HÔTEL

22. Les participants doivent procéder eux-mêmes à leurs réservations d'hôtel et de voyage.

XI. AUTRES RENSEIGNEMENTS

23. Des renseignements supplémentaires concernant la Conférence peuvent être obtenus en s'adressant à:

M. José Palacín
Bureau 449
Division de la coopération et de l'intégration économiques
Secrétariat de la CEE
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Téléphone: (+41 22) 917 1643
Télécopieur: (+41 22) 917 0178
Courrier électronique: jose.palacin@unece.org

Annexe

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veuillez remplir et renvoyer le présent formulaire **avant le 3 juin 2009** à:

M. José Palacín
Bureau 449
Division de la coopération et de l'intégration économiques
Secrétariat de la CEE
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Télécopieur: (+41 22) 917 0178
Courrier électronique: jose.palacin@unece.org

(Dactylographier ou écrire en majuscules d'imprimerie en **anglais**)

Nom (M., Mme): .....

Prénom:.....

Nationalité: .....

Profession: .....

Adresse professionnelle:

.....

.....

Téléphone (veuillez préciser l'indicatif du pays et de la ville):

.....

Télécopie (veuillez préciser l'indicatif du pays et de la ville):

.....

Courrier électronique: .....